

Actions citoyennes pour la biodiversité agricole

En France

2008

En France, plusieurs associations et réseaux sont impliqués dans la défense de la biodiversité. L'uniformisation agro-industrielle, les droits de propriétés sur les semences, et le coût élevé de l'indexation sur le catalogue officiel soulèvent de nombreux problèmes économiques et juridiques.

Sommaire de cet article

- [Le Réseau semences paysannes](#)
- [Kokopelli](#)
- [Fruits oubliés](#)

Le Réseau semences paysannes

Face à l'uniformisation des produits proposés par l'agro-industrie, qui concourt à la diminution de la biodiversité domestique (agricole), le Réseau semences paysannes milite pour la préservation des variétés et leur libre utilisation par les paysans.



Créé en 2003, il est constitué d'organisations paysannes et d'agriculture biologique nationales, d'organisations spécialisées, d'artisans, de paysans, d'associations semencières ou pépiniéristes, d'associations de développement et d'associations de conservation de la biodiversité.

Les « semences paysannes » concernent tout ce qui permet la multiplication des végétaux : graines, plants, boutures...

Le réseau édite de nombreux outils pratiques et pédagogiques.

- <http://www.semencespaysannes.org/>

Kokopelli

Créée en 1999, l'association Kokopelli a pour finalité :

- De remettre en valeur, dans les pays Européens, une collection planétaire d'anciennes variétés pour les potagers et jardins, et de la rendre de nouveau accessible aux jardiniers. Cette collection planétaire est présentée dans l'ouvrage " Semences de Kokopelli ". 2000 variétés ou espèces sont distribuées par l'association, dont 550 variétés de tomates, 300 variétés de piments doux et forts, 130 variétés de laitues, 150 variétés de courges, 50 variétés d'aubergines, etc.

- D'oeuvrer dans le Tiers-Monde à la mise en valeur de techniques d'agriculture durable par le don de semences traditionnelles ainsi qu'à la mise en place de réseaux paysans de production de semences et de centres de ressources génétiques.



Les adhérent-es peuvent parrainer une variété en la conservant dans leur jardin pour en assurer la disponibilité.

Kokopelli fait régulièrement face à des procès de la part d'entreprises qui lui reprochent de diffuser des semences sans respecter les obligations légales d'inscription au catalogue officiel. Pour être proposée à la vente dans l'Union européenne, une variété potagère doit en effet être inscrite sur le catalogue commun des variétés des espèces de légumes.

Elle a lancé une pétition "Libérons les semences". Les signataires demandent "que la loi affirme le droit inaliénable de toute personne de cultiver, semer, multiplier, acheter, échanger, offrir, céder, transmettre, tout végétal (graine, bouture, plant, tubercule, etc.) sans restriction légale d'aucune sorte". Ils "revendiquent le droit de se procurer et de consommer librement la nourriture issue du produit des semences de population, de pays, de famille, dites anciennes".

<http://www.kokopelli.asso.fr/>

Fruits oubliés

L'association Fruits Oubliés a pour objectifs de "conserver, sauvegarder et promouvoir les espèces et variétés fruitières anciennes, locales, traditionnelles ou en voie de disparition dans la zone méditerranéenne (montagnes sèches comprises)".



De nombreux travaux ont déjà abouti dont le référencement de plus de 600 variétés (toutes espèces confondues) disponible par le service "greffon". Fruits Oubliés édite une revue trimestrielle dédiée à la préservation et à la valorisation du patrimoine fruitier. Elle gère un fond documentaire spécialisé et mène des actions de sensibilisation et de formation.

<http://perso.orange.fr/association.fruits.oublies/>